

R É S O L U T I O N
2022-042

**DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET PATROUILLEURS
RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire appliquer le règlement de zonage 757-07 et ses amendements et le règlement sur les permis et certificats 758-07 notamment en ce qui concerne les plaintes relatives à l'exercice des résidences de tourisme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire appliquer le règlement numéro SQ-2019-01 portant sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre, le règlement numéro 865-19 portant sur les nuisances, le règlement numéro 855-18 portant sur la propreté, la santé, la paix et l'ordre dans les parcs de la municipalité et le règlement numéro 827-18 relatif à l'utilisation de l'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de surveillance et de patrouille du territoire a été adjugé à la firme Groupe Sureté inc. par la résolution CMQ 2022-02.

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER durant la durée du contrat avec Groupe Sureté inc. les agents de cette firme indiqués à la liste jointe comme annexe A pour en faire partie intégrante, comme étant chargés de l'application du règlement portant sur le zonage numéro 757-07 et amendements, du règlement sur les permis et certificats 758-07, du règlement numéro SQ-2019-01 portant sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre, du règlement numéro 865-19 portant sur les nuisances, du règlement numéro 855-18 portant sur la propreté, la santé, la paix et l'ordre dans les parcs de la municipalité et du règlement numéro 827-18 relatif à l'utilisation de l'aqueduc municipal;

D'AUTORISER ces personnes à délivrer des avis d'infraction et des constats d'infraction en vertu desdits règlements conformément au Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1);

D'AUTORISER celles-ci à visiter et à examiner toute propriété mobilière et immobilière, pour constater si les règlements ci-haut mentionnés sont respectés.

ANNEXE A:

Liste des agents de la firme Groupe Sureté Inc.

	MATRICULE	NOM	PRÉNOM
1	100	LEBEAULT	JONATHAN
4	110	CHICOINE	MARYLINE
6	144	BONNOT	MAHAU
7	146	TURPIN	MICHEL
8	148	HÉROUX	JEAN LOUIS
9	151	SOULES	ALISON
10	152	DESLAURIEURS	CLAUDE
11	155	DENIS	JASON
12	172	DAOUST	PASCAL
13	173	HADRI	OUSSAMA
14	176	TAKACS	STÉPHANE
15	179	MONGEAU	DOMINIQUE
16	192	RANGER	NICOLAS
17	3083	GOUGEON-ROBERTS	ZACHARY
18	3085	BOUDINA	ALI
19	3390	BENNABI	IDIR
20	3503	SKALKOGIANNIS	JOHN
21	3605	PAPADIMITRIOU	KIM
22	3606	HADDAD	WALID
23	3750	LEDUC	JEAN-MICHEL
24	3762	BOUCHARD-DULUDE	WILLIAM
25	4060	PERRON	GABRIEL
26	4090	PIRES	MATEUS
27	4142	BÉLANGER-DE-REPENTIGNY	TOMMY
28	4349	NASOR	JIMMY
29	4352	MAIORANO	JINNY
30	4387	LATENDRESSE	DAVID
31	4627	BOSSÉ	PHILIPPE
32	4657	GOUGER	JOLAINE
33	4696	DOYON	STEVEN
34	4795	COUILLARD	LAURIE-ANNE
35	4821	MORIN-CONSTANTINI	MAXIME
36	4830	CÔTÉ	CLAUDIEN
37	4848	LÉGARÉ	SAMUEL
38	4857	FORTIN	SIMON
39	4876	JEAN	OLIVIER
40	5026	SIMARD	MARC
41	5050	HENRY	THOMAS
42	5077	LOSIER ARCILA	SANTIAGO
43	5193	BERNARD	BRANDON
44	5221	TATOU	TATOUL
45	5229	NALBANDIAN	SERJ

 Sylvie Piérard
 Membre
 Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président